Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 029-212902563-20260410-DB202629-DE

COMMUNE DE SAINT-NIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 10 avril, à 18 h 30, le conseil municipal de la commune de SAINT-NIC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Gilles MOLAC, maire.

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

Date de convocation : 02 avril 2026

Présents : M. Gilles MOLAC, Mmes et Mrs Loïc LE BECHEC, Brigitte LE BRUN, Hervé GUILLOU, Patrick ANTOINE, Pascal COAT, Jean-René MARZIN, Anne-Françoise ROBIN, Catherine HENRY, Baptiste DANION, Tiphaine MORVAN, Tifenn LE GUELLEC, Didier DESPLECHIN.

Excusés : Mme Elodie CURUNET (excusée), Mme Frédérique MENESGUEN (pouvoir à G. MOLAC).

Secrétaire de séance : Catherine HENRY

DB2026-29

CRÉATION DE LA COMMISSION MAPA ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2026-28 de ce jour, la commission d'appel d'offres (CAO) été créée pour attribuer les marchés publics au-dessus des seuils européens (article L.1414-2 du CGCT).

Considérant que le pouvoir adjudicateur souhaite une assistance technique et d'aide à la décision, il est proposé de créer une « commission MAPA » afin d'assister le conseil municipal ou le maire dans l'analyse des candidatures et l'examen des offres pour tous les marchés publics passés en procédure adaptée.

Dans un souci de bonne équité, il est proposé au conseil municipal que la composition de la « commission MAPA » soit identique à celle de la commission d'appel d'offres. Il est rappelé que cette commission pourra donner un avis mais ne pourra pas attribuer un marché passé selon une procédure adaptée, une telle compétence relevant du pouvoir adjudicateur ou de son représentant.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** la création d'une « commission MAPA » pour tous les marchés,
- **DÉCIDE** que la « commission MAPA » sera chargée de donner un avis pendant l'analyse des candidatures puis l'examen des offres,
- **PRÉCISE** que la « commission MAPA » sera présidée par le président (ou son suppléant) de la commission d'appel d'offres et sera composée de 3 titulaires et de 3 suppléants qui sont ceux de la commission d'appel d'offres, à savoir:
    - Membres titulaires :
        - M. Hervé GUILLOU
        - M. Patrick ANTOINE
        - Mme Catherine HENRY

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 029-212902563-20260410-DB202629-DE

- Membres suppléants :
  - M. Loïc LE BECHEC
  - M. Pascal COAT
  - M. Baptiste DANION

Pour extrait certifié conforme à l'original
Le Secrétaire

Catherine HENRY

Pour extrait certifié conforme à l'original
Le Maire,

Gilles MOLAC

MAIRIE DE SAINT-NIC (Finistère)